



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2769>

# Sécurité ou confiance

- Éducation -



Date de mise en ligne : mardi 5 mars 2019

---

L'École Émancipée

---

La proposition récente et éculée de supprimer les allocations familiales aux parents des élèves « violents » est symptomatique d'une conception de la sécurité dans les établissements scolaires liée inévitablement à la sanction comme outil de dissuasion. Et s'il était question, non pas de lutte contre la violence, mais de conditions éducatives favorables ?

La confusion entre sécurité et sûreté (une garantie contre l'arbitraire du pouvoir) a entraîné le glissement de l'école protectrice à l'école qui se protège, parfois de ses élèves, qu'elle se doit pourtant d'accueillir. La diabolisation des jeux vidéo, du téléphone portable, des réseaux sociaux dans un discours toujours plus culpabilisant pour les élèves et leurs familles éloigne l'institution de ses usager-es.

L'accumulation insécurisante de réformes fait reculer la capacité de l'école à jouer son rôle essentiel d'ascenseur social. La première insécurité reste celle de ne pouvoir accéder à ses désirs scolaires, métier ou études souhaitées. Le rôle des apprentissages, d'un lien fort aux savoirs, est central. Quand une classe de 6ème compte 31 élèves, combien d'entre eux-elles ne peuvent être accompagné-es dans la résolution de leurs difficultés ? Une salle d'étude à 45 élèves est-elle un lieu propice à la révision et au travail personnel ?

Au-delà de cette sécurité sociale, c'est la sécurité physique (celle qui protège au quotidien) dont il s'agit (le #pasdevague en a été un exemple récent) qui ne peut être cantonnée à des exercices anti intrusion des PPMS parfois très anxiogènes.

Cette sécurité, c'est celle qui s'exerce partout avec la présence de personnels attentifs, devant un portail, dans une cour, des couloirs, des salles de classe ; une infirmière qui chaque jour peut « soigner » ; des personnels éducatifs qui ont du temps pour faire des entretiens. Le travail collectif autour des élèves est un travail d'accompagnement qui intègre une collaboration avec les acteurs extérieurs pour des réponses rapides. La non-prise en compte des situations personnelles, des besoins (informations préoccupantes non faites ou non traitées rapidement) donne un fort sentiment (réel finalement, car en phase avec la réalité) d'insécurité.

Permettre une sécurité à l'intérieur de l'établissement, c'est rendre les élèves plus solides pour leur vie extérieure. La connaissance du secteur de scolarisation permet pour l'établissement scolaire un accompagnement au plus près des élèves et leurs familles.

### **Sécurité et action quotidienne**

La question de la résolution rapide des conflits (entre élèves, entre personnels et élèves, ou entre personnels) reste la clé d'une école sécurisée. Un petit conflit, un petit problème dans les yeux des adultes est peut-être le conflit de la courte vie d'un-e enfant ou d'un-e adolescent-e.

La prévention des discriminations, des moyens donnés aux CESC et aux actions éducatives, permettent de créer des prises de conscience, puis des lieux où la parole des élèves peut s'exprimer.

Les pratiques professionnelles liant écoute/punition/sanction doivent être mises en place collectivement, horizontalement, pour permettre à chacun de considérer l'école comme un socle solide. Une école qui doit travailler à la co-éducation avec les parents d'élèves, alliés, alors qu'aujourd'hui l'institution les culpabilise en les qualifiant de démissionnaires.

Mais sans angélisme, cette école doit punir justement, éducativement. Les punitions ou sanctions systématiques,

non individualisées, créent un sentiment d'injustice, donc d'insécurité. L'approche sécuritaire de la punition (comme les peines planchers en droit pénal) n'est qu'un moyen de plus punir sans éduquer.

Au-delà de l'augmentation des personnels (assistant-es d'éducation, CPE, enseignant-es) qui va de soi, c'est d'abord par des conditions d'accueil, d'apprentissage, de soutien, d'écoute et d'accompagnement que la sécurité des établissements peut progresser. Ces conditions ne pourront progresser sans que la parole des professionnel-les de terrain soit écoutée.

Ingrid Darroman, CPE